

chefs les plus avisés du parti libéral sentaient bien que les temps n'étaient pas mûrs pour cette réforme, et que mieux eût valu continuer à petit bruit la tactique suivie jusqu'alors, fausser dans la pratique la loi de 1842, et préparer ainsi le moment, où un changement radical eût pu s'opérer sans trop froisser la conscience publique. Mais l'on était poussé par les loges et par le parti avancé, et il fallait agir. La situation du ministère était complexe. Pour suivre le courant dominant, il fallait exclure de l'école toute influence religieuse ; pour ne pas s'aliéner la masse de l'opinion il était nécessaire de persuader qu'on n'était pas hostile à cette influence en elle-même, mais à l'intervention du clergé à titre d'autorité dans l'école.

“ Il fallait changer la base même du système en vigueur, et persuader en même temps au public que rien n'était changé. On s'en tira avec habileté peut-être, en tout cas sans franchise. On eut recours à un article vraiment digne de Byzance, en vertu duquel l'école devait être à la fois religieuse et non religieuse. Un local était mis à la disposition du prêtre dans le bâtiment de l'école, pour y donner l'instruction religieuse en dehors des heures de classe. On espérait ainsi, à force de distinctions subtiles et de nuances changeantes, arriver à contenter tout le monde, et l'on aurait pu répéter avec la chauve-souris du fabuliste :

Je suis oiseau, voyez mes ailes !

Je suis souris, vivent les rats !

“ Mais il n'en demeurait pas moins évident que l'idée-mère qui avait dicté le projet de loi, c'était la sécularisation de l'enseignement primaire, c'est-à-dire la suppression de l'influence religieuse dans l'éducation et l'instruction de l'enfance, et par suite la formation d'une génération indifférente, but final poursuivi par le parti de la libre pensée. Grâce à l'attitude compliquée qu'il avait adoptée et grâce aux équivoques qu'il s'efforçait d'accréditer sur la nature du projet de loi, le ministère libéral espérait faire servir le Saint-Siège à ses desseins. C'est pourquoi M. Frère-Orban renonça, provisoirement, à exécuter une mesure qu'il avait annoncée dans l'opposition et même depuis son entrée au ministère : il consentit au maintien de la légation belge auprès du Vatican. La menace de la suppression de cette légation devait être son *ultima ratio*, dans le cas où il n'aurait pu obtenir une action du Saint-Siège selon ses vues. On comprend